

Image not found or type unknown



# Donation et Allocation Supplémentaire Invalidité

Par **Akwa Rium**, le **29/05/2017** à **14:52**

Bonjour,

Je suis handicapée et touche l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité, ASI.

Cette prestation est récupérable sur héritage.

Je n'ai pas d'héritier direct.

Si je fais une donation de mon vivant à un ami handicapé, est ce que la caisse qui me verse l'ASI, sera endroit de réclamer le remboursement de cette prestation comme lors d'une succession ?

Merci